

N° 03/08.2014 - BUDGET DE L'EXERCICE 2015

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 PREAMBULE

Le budget 2015 de l'ASIME est établi sur la base des charges et revenus scolaires effectifs pour 2'454 élèves (2'468 au budget 2014).

Le budget de l'année 2015 s'élève à CHF 11'516'821.00 et présente une augmentation de CHF 632'972.00 (5.8 %) par rapport à celui de 2014.

Ce montant se répartit ainsi :

	2015	%	2014	%
Charges assumées par les Communes	CHF 10'913'321	94.76	CHF 10'261'349	94.28
Prestations facturées aux parents et divers subsides	CHF 603'500	5.24	CHF 622'500	5.72
Total	CHF 11'516'821	100.00	CHF 10'883'849	100.00

Charges financières, déduction faite des recettes	2015	%	2014	%
Dépenses scolaires générales	CHF 1'872'250	17.15	CHF 1'753'115	17.08
Locaux scolaires	CHF 8'856'071	81.15	CHF 8'313'234	81.02
Transports des élèves secondaires	CHF 185'000	1.70	CHF 195'000	1.90
Excédent de charges total	CHF 10'913'321	100.00	CHF 10'261'349	100.00

Coût moyen budgétisé par élève	2015	2014	2013
	CHF 4'448	CHF 4'155	CHF 4'331

2 COMMENTAIRES

Dépenses scolaires générales

Les dépenses scolaires générales comprennent les coûts liés à la gestion administrative et financière, aux charges scolaires et parascolaires (devoirs surveillés, prestations des services dentaire et médical, école à la montagne, camps de ski, sport scolaire facultatif, colonies). Ces dépenses se répartissent à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au

31 décembre de l'année de l'exercice précédent et à raison d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1^{er} octobre de l'exercice précédent.

Locaux scolaires

Sur la commune de Morges, plusieurs investissements sont arrivés à terme dans les collèges suivants :

- Beausobre III
- Bluard
- Burtignière
- Gracieuse
- Jardins-Fossés
- Petit-Dézaley

Sur la Couronne morgienne :

- 6 classes ont été fermées à :
 - Aclens (1 classe)
 - Bremlens (1 classe)
 - Colombier (2 classes)
 - St-Saphorin (2 classes et une salle de rythmique)
- Des agrandissements de collèges ont permis l'ouverture de 4 nouvelles classes à :
 - Lully (2 classes)
 - Romanel (2 classes)
- Un nouveau collège a été construit à Colombier (5 classes et une salle de gymnastique)

Grâce à ces agrandissements et à cette nouvelle construction, la Couronne morgienne pourra bénéficier de 3 classes supplémentaires

L'évaluation des locaux scolaires a été faite sur la base du barème actuel prenant en compte l'amortissement, le taux d'intérêt, les charges et les frais d'entretien forfaitaires par type de locaux. Ces coûts évoluent en fonction des nouveaux investissements et de la fin des amortissements. Les indemnités versées aux communes propriétaires de constructions scolaires sont réparties à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'exercice précédent et à raison d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1^{er} octobre de l'exercice précédent.

Une étude du CODIR analyse un nouveau système d'évaluation des locaux scolaire. Elle sera soumise au Conseil intercommunal en vue d'une décision au printemps 2015 et d'une mise en application dans le cadre du budget 2016.

3 PARTICIPATION DES COMMUNES

La répartition des coûts entre les communes fait l'objet d'un tableau qui figure à la fin du présent budget 2015. Il permet ainsi à chaque commune de reporter dans son budget communal les charges qui la concernent. Ce tableau est établi sur la base des hypothèses de travail liées à l'enclassement des élèves et à la population des communes ; il permet de déterminer le calcul des acomptes facturés aux communes.

4 CONCLUSIONS

Le budget présente une augmentation de CHF 632'972.00 par rapport au budget 2014. Cette augmentation s'explique par le coût de la construction d'un nouveau collège, comportant 5 classes et une salle de gymnastique, et de l'agrandissement de collèges existants à la suite de la fermeture d'anciennes classes. Cette infrastructure permettra de répondre avec efficacité à nouvelle organisation scolaire liée à l'Accord intercantonal HarmoS et à la loi LEO.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- Après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2015 et du préavis du Comité de direction,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de l'étude du projet,

décide :

D'adopter le budget pour l'exercice 2015 tel que présenté par le Comité de direction.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 11 août 2014.

pour le Comité de direction
la présidente


Isabelle Bonvin

le secrétaire


Marc Johannot

